

P. 784. " Avant la séparation des Etats
 „ de Portugal, Philippe II avoit fait publier
 „ une amnistie, mais si remplie de restric-
 „ tions qu'elle n'en méritoit pas le nom.
 „ Plusieurs nobles & autres furent emprison-
 „ nés, exécutés ou souffrirent d'autres tour-
 „ mens rigoureux. Un nombre incroyable
 „ d'*ecclésiastiques* séculiers ou réguliers, pé-
 „ riront par divers supplices. On en précipita
 „ une si grande quantité dans le Tage, que
 „ le peuple, s'imaginant que la riviere étoit
 „ excommuniée, ne voulut plus manger de
 „ poisson. Il fallut que l'archevêque de Lis-
 „ bonne, pour lever ce scrupule, se rendit
 „ sur la riviere, & lui donnât l'*absolution*
 „ avec les cérémonies ordinaires „ Quels
 font les garans de ces assertions si extraordi-
 naires? On n'en cite aucun. Ce n'est pas de
 Thou, qu'on ne soupçonné cependant pas
 d'être trop favorable à Philippe II, *Diploma*,
 dit-il (lib. 70) *per Lusitaniam publicari*
mandaverat, quo plenam præteritorum gra-
tiam

met l'auteur du *Tableau de Paris*? A coup
 sûr, les cénobites y auroient trouvé plus
 d'un trait propre à briller leur ouvrage...
 En attendant que cette satire paraisse, n'hé-
 sitons point d'affirmer qu'il sera plus glorieux
 à ce grand Roi d'être barbouillé par l'auteur
 de tant d'infamies *, que de recevoir parmi
 les Catholiques le tribut d'éloge dû à son
 zèle & à ses vertus. 15 Mai 1785, p. 153. —
 1 Juillet 1785, p. 346. — Fin de l'art. PHI-
 LIPPE II dans le *Dict. hist.* — Réfutation
 détaillée de l'ouvrage de Watton, 15 Août
 1778, p. 561.

* 1 Août
 1785. p. 554.